

J-3 : Le 10 octobre 2015, 27 manifestations sont prévues dans toute la France contre l'interdiction de circulation des deux-roues motorisés dans les villes

Opposés à la mise en œuvre dogmatique des plans de lutte contre la pollution à Paris et dans les autres grandes villes de France, la FFMC et la FFM appellent les usagers à manifester le 10 octobre 2015 pour que les deux-roues motorisés puissent accéder aux zones à circulation restreinte.

Le 17 août dernier, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée et a permis aux communes de mettre en place des zones à circulation restreinte. La ville de Paris a déjà annoncé son plan de lutte contre la pollution en intégrant les deux-roues motorisés au dispositif de restriction au même titre que les voitures. La FFM et la FFMC regrettent cette manière dogmatique de lutter contre la pollution atmosphérique au regard du faible impact de ces véhicules dans la pollution et des impacts sociaux négatifs engendrés.

Une politique mal ciblée

Pour la FFM et la FFMC, interdire les 2RM en ville est un non-sens étant donné la faible part de ces derniers dans la pollution atmosphérique urbaine et compte tenu que ce mode de transport contribue à la fluidité de circulation et à l'optimisation de l'espace urbain dédié au stationnement. Ce constat est partagé par le Parlement européen qui a rappelé récemment l'intérêt des 2RM pour la mise en place d'une mobilité durable.

Une politique trop contraignante

La pollution atmosphérique a été occultée durant de nombreuses années par les pouvoirs publics. Ils ne peuvent aujourd'hui vouloir rattraper leur retard en restreignant de manière disproportionnée les libertés des usagers. Aussi, pour le trafic routier, des progrès notables sont déjà là grâce à l'évolution des normes antipollution, permettant au renouvellement naturel du parc de véhicules d'avoir un effet très positif sur la qualité de l'air.

Une politique antisociale

Le besoin de mobilité des personnes ne peut être sacrifié sans une réflexion en amont sur l'organisation économique et sociale des territoires. La mise en place de zones à circulation restreinte, basée sur l'année de mise en circulation des véhicules, discrimine les plus bas revenus qui ne pourront pas se payer de véhicule neuf alors qu'ils ont un besoin vital de se déplacer.

Retrouvez les informations sur les 27 manifestations et 65 cortèges sur le site internet :

<http://manif10octobre.ffmc.fr/> - #manifFFMC

**Fédération Française
de Motocyclisme**

74 avenue Parmentier

75011 Paris

Tél. : 01 49 23 77 24

Fax : 01 47 00 08 37

communication@ffmoto.com

**Fédération Française
des Motards en Colère**

8 rue Jean-Jacques Rousseau

93100 Montreuil

Tél. : 01 48 18 03 20

Fax : 01 48 18 03 19

contact@ffmc.fr